

SCHMIDT ET LE THÉOLOGICO-POLITIQUE

Geoffroy Lauvau

À propos de *Carl Schmitt et le marcionisme, l'impossibilité théologico-politique d'un œcuménisme judéo-chrétien*, de Tristan Storme, Paris, Cerf, coll. « Humanités », 2008.

Le titre de l'ouvrage a de quoi surprendre : était-il pertinent de choisir d'analyser l'éminent juriste et philosophe allemand Carl Schmitt à l'aune d'une hypothèse de lecture aussi particulière que celle du marcionisme¹ ? Cette question pose trois problèmes. Tout d'abord, celui de la présence factuelle des références au marcionisme dans le texte de Carl Schmitt. Ensuite, celui du rapprochement immédiat entre l'engagement nazi de Carl Schmitt et les thèses du marcionisme, rapprochement qui suppose donc d'élucider la parenté entre l'antijudaïsme du marcionisme et l'antijudaïsme de Schmitt. Enfin, celui du rapport que peut entretenir la visée politique et juridique de l'œuvre de Schmitt avec une pensée morale et politique de nature théologique non seulement en général (ce à quoi engage évidemment l'œuvre quasiment première et dernière de Schmitt : *Théologie politique*), mais plus particulièrement dans sa version radicale qu'est le marcionisme.

Ces trois problèmes sont saisis de front et élégamment par Tristan Storme. Le premier est réglé au moment même où il se trouve posé, dès l'introduction de l'ouvrage. L'auteur écrit : « Aussi, à la question initiale : “Schmitt fut-il marcioniste ?”, peut-on désormais substituer la question qui orientera notre étude : “Schmitt a-t-il conçu une

1 Le marcionisme désigne la doctrine développée par Marcion de Sinope pendant la première moitié du deuxième siècle. Cette doctrine, déclarée hérétique par Pie I^{er}, se caractérise par une exégèse religieuse partiellement fondée sur les épîtres de Paul. La particularité du marcionisme est notamment de professer une opposition radicale entre Ancien et Nouveau Testaments. Le père de Jésus ne serait donc pas le Dieu de l'Ancien Testament, et seul l'évangile aurait autorité, ce qui serait à l'origine d'un antijudaïsme directement induit par le refus de la Loi.



théorie politique reconduisant les thèses théologiques majeures de Marcion ?” »². Il ne s’agira donc pas de faire œuvre d’enquêteur pour prouver la rigueur de la référence à Marcion chez Schmitt, mais plutôt d’interroger la convergence comme possibilité critique, c’est-à-dire comme hypothèse d’interprétation qui donnerait à l’œuvre de Schmitt un réseau inédit de sens, et permettrait ainsi de montrer que l’analyse de la question théologique et de ses implications politiques chez Schmitt croise les thèses du marcionisme, et se trouve éclairée par la façon dont le marcionisme envisage lui-même le problème théologico-politique. Les deux autres problèmes vont faire l’objet des 265 pages de l’analyse.

304

Ces deux problèmes dessinent l’espace d’une étude originale, dont le mérite premier est d’avoir su, en mobilisant l’angle si particulier d’une confrontation croisée de deux pensées anti-judaïques, éviter le piège d’un éclairage biographique de l’œuvre de Schmitt. Ce n’était pourtant pas chose facile, tant la proximité du penseur avec l’idéologie nationale-socialiste prête souvent à assimilation rapide, et à rejet non moins dogmatique. S’affranchissant en ce sens du clivage entre les schmittiens et les anti-schmittiens (qu’il resitue dans les premières pages de son introduction), Tristan Storme propose pourtant paradoxalement une analyse structurée autour des principales étapes de la vie de Schmitt : la jeunesse, la période nazie, et l’après-guerre. Ces trois étapes ne sont cependant jamais envisagées comme des repères à la faveur desquels les contextes politique et personnel seraient les raisons suffisantes d’une pensée philosophique. Il s’agit plutôt d’adopter cette « structure de vie » afin de montrer de quelle manière la logique biographique se trouve éclairée par des choix proprement philosophiques, qui tiennent justement à l’évolution d’un questionnement théologico-politique.

Face à ce projet, qui ressemble à une gageure de l’exégèse, un problème se pose : Tristan Storme n’en vient-il pas à surdéterminer l’un ou l’autre de ses espaces de réflexion ? Autrement dit, la volonté de croiser le marcionisme et la pensée de Schmitt n’a-t-elle pas implicitement conduit l’auteur à surinterpréter la portée politique du marcionisme, en minorant par exemple « la dimension gnostique du marcionisme »³, ou à l’inverse à forcer le rattachement des inspirations théologiques schmittiennes en direction de la forme particulière du marcionisme ? Bref, la forme de

2 Tristan Storme, *Carl Schmitt et le marcionisme, l'impossibilité théologico-politique d'un oecuménisme judéo-chrétien*, Paris, Le Cerf, coll. « Humanités », 2008, p. 25-26.

3 C’est l’hypothèse de la recension que propose Thibaut Gress de l’ouvrage, sur le site <www.actu-philosophia.com/spip.php?article75>.





l'antijudaïsme de Schmitt est-elle, et jusqu'à quel point, assimilable à l'antijudaïsme marcionien ?

Il serait assurément réducteur de surplomber cette étude en se faisant le juge ultime d'une démarche bien trop complexe pour en stigmatiser aussi rapidement les limites. L'ouvrage n'est en effet lui-même pas dogmatique, et propose une analyse critique plus qu'il ne réclame le statut d'une lecture définitive. Il offre ainsi un aperçu inédit de la pensée de Schmitt, en trois temps majeurs.

Tout d'abord, concernant la période du « jeune Schmitt », il montre assez clairement que la façon dont le « publiciste de Weimar » se réapproprie les thématiques catholiques ne suffit pas à tracer la genèse d'une pensée antijudaïque. À cet égard, la pensée de Schmitt est habitée par une inspiration religieuse dans laquelle « l'affirmation d'un pessimisme anthropologique ou d'une anthropologie négative »⁴ servent de fondements négatifs du questionnement politique et juridique. Largement puisée aux sources de l'Ancien Testament, et dans la thématique du péché originel, cette inspiration est en effet de point de départ d'une réflexion politique préoccupée par les difficultés que rencontre la République de Weimar. Ce dernier point des circonstances politiques de l'écriture n'est peut-être pas assez mis en lumière, dans la mesure où la réflexion du juriste est en grande partie déterminée par l'impuissance de l'ordre juridique de la République à réguler les déséquilibres politiques, mais était-ce vraiment l'objet de la démonstration ? Il reste que Tristan Storme parvient à montrer précisément comment la théorie politique se trouve profondément marquée par une lecture de l'état de nature, qui doit autant à des sources religieuses, qu'à la filiation classiquement retracée à partir de la philosophie de Hobbes. Se comprend alors avec élégance le fait que Schmitt déduit de cette condition humaine désastreuse la nécessité de l'État et la responsabilité du politique. Se trouve également éclairée la valorisation schmittienne d'une théorie autoritaire de l'État contre une théorie anarchiste, opposition qui correspond à la valorisation d'une théologie politique fidèle à l'esprit du monothéisme (et notamment de l'aura nécessaire du représentant politique), contre une « théologie de l'adversaire »⁵, qui n'est autre qu'un athéisme pervertissant la nature du politique. Il va alors de soi que ce jeune Schmitt ne peut être le gardien d'une orthodoxie théologico-politique qui rejoindrait le message du

4 Tristan Storme, *Carl Schmitt et le marcionisme*, op. cit., p. 43.

5 *Ibid.*, p. 57.





marcionisme, puisqu'à cette époque « l'Ancien et le Nouveau Testament sont les deux pièces maîtresses d'une induction du politique »⁶.

306

La deuxième période du parcours de Schmitt, qu'analyse la deuxième partie de l'ouvrage, correspond à un tournant de la pensée théologico-politique du juriste. Tristan Storme montre en effet brillamment que lors de la rédaction du troisième chapitre du *Léviathan dans la doctrine de l'État de Thomas Hobbes*, Schmitt se démarque de la « faille » du libéralisme hobbesien qui, faute de penser pleinement l'ancrage théologique du représentant politique, céderait à ses yeux devant la reconnaissance libérale « d'un droit naturel préalable à l'institution de l'État »⁷. Autrement dit, l'option libérale s'apparenterait chez Hobbes à un recul, un refus de penser une représentation qui « réclamerait l'adoption du dogme de l'infailibilité pontificale »⁸. En toute rigueur donc, ce serait le protestantisme de Hobbes qui l'aurait empêché de saisir la vérité théologico-politique, et de conférer au représentant une infailibilité analogue à celle attribuée au Pape, ce qui aurait permis que se mette en place un « engrenage qui conduira à la séparation irrémédiable du politique et du religieux »⁹. Il n'est pas nécessaire ici de détailler le rôle que joua à cet égard le spinozisme, mais il suffit de signaler que c'est par son biais que l'adversaire déclaré d'une reconstitution d'une pensée authentiquement politique devint, pour Schmitt, le judaïsme. Tristan Storme parvient à montrer que la tradition juive put ainsi s'affranchir de la référence étatique, et de l'idée que la nation constituait le peuple par le mécanisme de la décision de celui qui incarne le souverain, pour viser un universalisme correspondant à « l'établissement d'une légalité abstraite héritée du Pentateuque, plutôt que d'accepter l'abolition de la Loi et de se soumettre aux décisions du porteur du Nomos qui, de son côté, eût enraciné légitimement la volonté du peuple sur le sol »¹⁰. Le marcionisme de Schmitt n'est plus alors une hypothèse, mais une thèse prouvée par le fait qu'il « épouse explicitement l'idée d'une théogonie bithéiste : la divinité de Moïse ne serait, d'aucune façon, le père de Jésus-Christ »¹¹.

Le troisième chapitre de l'ouvrage de Tristan Storme traite de la dernière phase d'évolution de la pensée de Schmitt. Plus délicate dans son interprétation de l'antijudaïsme de Schmitt, cette partie a le mérite de faire droit aux hésitations du juriste allemand, qui cherche

6 *Ibid.*, p. 85.

7 *Ibid.*, p. 106.

8 *Ibid.*

9 *Ibid.*, p. 116.

10 *Ibid.*, p. 153.

11 *Ibid.*, p. 154.





à repenser le statut du théologico-politique non seulement pour des raisons circonstanciées (celles de l'erreur de son engagement), mais également et surtout pour les raisons philosophiques plus profondes de son fourvoiement. Storme montre ainsi que si Schmitt fut un temps fasciné par la puissance décisionniste du Führer, il a pris conscience des contradictions du régime nazi, et des limites de son athéisme. Le retour des thématiques plus orthodoxes de l'Église catholique marquerait ainsi, chez Schmitt, la volonté de reconnaître les dangers d'une pensée politique qui accorderait toute souveraineté à l'État. Néanmoins, aux yeux de Storme, ce dernier tournant de la pensée schmittienne prolongerait une nouvelle forme d'antijudaïsme, cette fois investie au plan cosmopolitique. À la nation chrétienne trans-étatique s'opposerait la volonté juive d'édifier « un État mondial sur les fondations d'une amitié universelle définie de manière normative »¹², puisqu'une telle volonté participerait du projet de supprimer toute pluralité au profit de l'avènement d'un modèle unipolaire de l'État universel et technicisé. Suffit-il, à cet égard, de constater un bithéisme schmittien, opposant le Dieu des chrétiens au Satan des juifs, pour en conclure à « un marcionisme théologico-politique inscrit au cœur de la pensée de Schmitt » ? La réponse à cette question n'est vraisemblablement pas possible, puisqu'il n'est pas même évident de caractériser clairement les implications politiques de la doctrine de Marcion, qui considérait vraisemblablement plus l'Ancien Testament comme un auxiliaire moral que comme un discours démoniaque¹³. Cette dernière limite est toutefois moins une limite de l'ouvrage de Tristan Storme qu'une manière de reconnaître que tel n'était pas son objet. La gnose marcionite serait certes d'un grand secours pour analyser de façon rigoureuse la possibilité effective d'un croisement parfait entre le rejet marcionite du judaïsme et le problème théologico-politique chez Schmitt. Serait-ce néanmoins d'un grand secours pour l'analyse de l'ouvrage de Tristan Storme ? L'intérêt de cet ouvrage est proprement philosophique, et non d'abord théologique : il offre une analyse inédite de l'œuvre de Schmitt, en montrant de quelle manière la question théologique traverse profondément la pensée politique d'un juriste allemand dont le souci principal est certainement plus de comprendre les problèmes induits par la sécularisation moderne du politique, que de respecter une doctrine sectaire hérité du II^e siècle de notre ère.

12 *Ibid.*, p. 228.

13 Sur ce point, il serait utile de se reporter à l'article « Marcionites » de la Catholic Encyclopedia : <www.newadvent.org/cathen/09645c.htm>.

